

Règlement du jeu concours

« PARTOUCHE BARRE »

Saison 2020 - 2021

ARTICLE 1 : SOCIETES ORGANISATRICES

Dans le cadre de l'opération « **PARTOUCHE BARRE** »,

La société Grand Casino de Cabourg, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 300 000 euros, domiciliée Promenade Marcel Proust - 14 390 - Cabourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 409 268 786 et représentée par M. Stéphane Gilquin, directeur général délégué.

Ci-après dénommé « Casino Partouche »

Et

Le STADE MALHERBE CAEN- CALVADOS- BASSE NORMANDIE, société anonyme sportive professionnelle, immatriculée sous le numéro SIREN 383 789 294, dont le siège social est sis 23 Boulevard Georges POMPIDOU CS 85216 - 14052 CAEN CEDEX 4,

Organisent du 22 août 2020 au 15 mai 2021, un jeu gratuit intitulé « **PARTOUCHE BARRE** », qui se déroulera au stade Michel d'Ornano. Il s'agit d'un jeu d'adresse, qui consiste, après avoir été sélectionné dans les conditions précisées ci-après, à tenter, lors des matches désignés à l'article 3, de toucher la barre transversale d'un but sur coup de pied arrêté, avec un ballon professionnel, et ce, sans rebond et sans porter de chaussures à crampons.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

La participation au jeu est réservée à toute personne majeure

La participation à l'opération est ouverte à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et non interdite de jeu au sens de la réglementation des jeux des casinos autorisés ou non frappée d'un classement « A Ne Pas Recevoir » par le casino, titulaire d'une carte d'identité en cours de validité ou d'une carte de fidélité Players Plus délivrée gratuitement sur simple demande à l'accueil du casino participant.

Les mineurs, même émancipés, ne peuvent participer à l'opération.

Sont également exclus :

- Les personnes évoluant au niveau professionnel dans un club de football inscrit en Ligue1, Ligue 2 et National,
- Les membres du personnel du Stade Malherbe Caen, l'ensemble des salariés du casino Partouche de Cabourg ainsi que des membres de leurs familles.

Les sociétés organisatrices pourront effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, et la participation à l'opération de toute personne désignée ci-dessus sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU JEU

3.1 Inscription sur la page Facebook

Pour chaque journée de championnat à domicile, les participants peuvent participer à un mini jeu / quizz sur la page Facebook du Casino Partouche de Cabourg : <https://www.facebook.com/casinocabourg/>. Le jeu sera annoncé au maximum 5 jours avant le match concerné, et à l'issue duquel, le Casino Partouche de Cabourg procédera à un tirage au sort parmi les personnes ayant donné la bonne réponse afin de désigner 3 gagnants.

Une personne ne peut pas participer au jeu concours pour quelqu'un d'autre. La personne ayant participé au jeu concours et ayant été sélectionnée sera celle qui devra tirer lors du jeu de la Partouche Barre à la mi-temps.

3.2 Jeu au stade

Les 3 personnes sélectionnées seront contactées par courriel et/ou via les réseaux sociaux susvisés et auront 24h00 pour se manifester auprès des organisateurs afin de valider leur participation. A défaut de réponse de ces personnes dans ce délai de 24 heures, une nouvelle sélection sera effectuée dans les mêmes conditions, les nouveaux participants devant également se manifester dans les 24 heures après avoir été contactés.

Les 3 personnes désignées dans les conditions prévues ci-dessus participeront alors au jeu LA PARTOUCHE BARRE qui se déroulera sur le terrain du Stade Michel d'Ornano à l'occasion des 19 matchs suivants :

- Caen / Ajaccio : le 29/08/2020
- Caen / Chambly : le 19/09/2020
- Caen / Amiens : le 03/10/2020
- Caen / Guingamp : le 24/10/2020

- Caen / Nancy : le 07/11/2020
- Caen / Châteauroux : le 28/11/2020
- Caen / Grenoble : le 05/12/2020
- Caen / Troyes : le 15/12/2020
- Caen / Sochaux : le 22/12/2020
- Caen / Toulouse : le 11/01/2021
- Caen / Rodez : le 23/01/2021
- Caen / Valenciennes : le 02/02/2021
- Caen / Niort : le 13/02/2021
- Caen / Paris FC : le 27/02/2021
- Caen / Le Havre : le 15/03/2021
- Caen / Pau FC : le 03/04/2021
- Caen / USL Dunkerque : le 20/04/2021
- Caen / Auxerre : le 01/05/2021
- Caen / Clermont : le 15/05/2021

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de modifier ces dates en fonction des impératifs liés aux retransmissions TV.

Toute personne sélectionnée au jeu « PARTOUCHE BARRE » ne pourra participer qu'une seule fois sur la saison 2020/2021.

3.3 Le déroulement du jeu

Le jeu se déroule comme suit :

Les 3 gagnants sélectionnés lors de leur participation au jeu concours « **PARTOUCHE BARRE** » sur la page Facebook du casino Partouche de Cabourg, seront invités à se présenter au Stade Michel d'Ornano au moins 1h00 avant le coup d'envoi du match pour lequel ils ont été sélectionnés. Ils devront être munis d'une pièce d'identité en cours de validité pour confirmer leur participation.

En principe, le jeu se déroulera à la mi-temps des matchs. Cependant, en cas d'impossibilité, il sera reporté avant ou après le match.

Les participants seront invités par le SM Caen à se rendre sur le terrain. L'ordre de passage des participants sera déterminé par tirage au sort effectué au début du jeu. Cet ordre sera conservé pendant toute la durée du jeu.

Les participants pourront effectuer leurs tirs du point qu'ils souhaitent sur la longueur de la ligne qui sera délimitée par les sociétés organisatrices.

1^{er} tir : distance 16,50m dans l'axe des buts :

Les participants disposent chacun de 2 essais pour tenter de toucher la barre transversale en tirant d'un point situé à 16,50 mètres des buts. Les tirs s'effectueront en fonction de l'ordre de passage établi au début du jeu.

Les participants qui touchent la barre transversale du but sans rebond gagnent **300€ de crédits promotionnels*** à dépenser dans le casino Partouche de Cabourg dans les conditions fixées par le casino.

**Jetons immatériels remis sous la forme de Crédits Promotionnels portés en compte sur le support, ticket ou carte, choisi par le Casino à sa seule discrétion. Crédits non échangeables, non négociables lors de leur remise, et exclusivement valables sur les machines à sous compatibles. Les Crédits Promotionnels sont valables 21 jours à compter de leur remise.*

Lorsqu'un participant réussit à toucher la barre, il dispose de 3 alternatives :

- 1) Soit il décide de conserver son lot et cesse de jouer en énonçant au speaker le terme « Quitte »
- 2) Soit il décide de continuer le jeu et de tenter sa chance lors d'un 2^{ème} tir à 16,5 mètres, en énonçant au speaker « Double », et **dès lors, le participant renonce automatiquement au gain des 300€ de crédits promotionnels remporté lors du 1^{er} tir**
- 3) Soit il décide de continuer le jeu en tentant sa chance lors d'un 2^{ème} tir à 30 mètres, en énonçant au speaker « triple », et **dès lors, le participant renonce automatiquement au gain des 300€ de crédits promotionnels remporté lors du 1^{er} tir**

Le jeu s'arrête à la fin de cet essai si aucune des 3 personnes sélectionnées n'a touché la barre.

2^{ème} tir : second tir à 16,50 mètres ou à 30 mètres (1 essai)

Chacun des participants ayant touché la barre lors du 1^{er} tir peut accéder au 2nd niveau au cours duquel il devra effectuer un 2^{ème} tir (1 essai) à 16,50m ou 30m selon son choix :

- 1) Si le(s) participant(s) décide de tirer une seconde fois aux 16,5m et qu'il touche de nouveau la barre, il remportera alors 600€ crédits promotionnels* à dépenser dans le casino Partouche de Cabourg dans les conditions fixées par le casino.
- 2) Si le(s) participant(s) décide(nt) de tirer une seconde fois aux 30m et qu'il touche de nouveau la barre, il remportera alors 1 000€ de crédits promotionnels* utilisables dans les conditions prévues ci-dessus

Les gagnants de la « **PARTOUCHE BARRE** » sont dans l'obligation de dépenser les crédits de jeu remportés en plusieurs mensualités :

- 300€ de CP : 6 mensualités consécutives de 50€
- 600€ de CP : 10 mensualités consécutives de 60€
- 1000€ de CP : 10 mensualités consécutives de 100€

ARTICLE 4 : RESULTATS ET GAGNANTS

Les gagnants de chaque étape autorisent expressément le Stade Malherbe Caen et le Casino Partouche de Cabourg à utiliser leurs noms, prénoms, villes de résidence, et photographies, dans toutes manifestations publicitaires ou promotionnelles liées au présent Jeu, en France métropolitaine (Corse comprise) et aux DOM-TOM, et ce sans pouvoir prétendre avoir droit à quelque rémunération, ou avantage que ce soit.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Le montant total des dotations s'élève à 57 000 euros, en partant de l'hypothèse que les 3 gagnants sur les 19 matchs réussissent tous leur premier tir, puis réussissent leur second tir à 30 mètres.

ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS

Suite au jeu, le gagnant est accompagné par un membre du Stade Malherbe et reçoit un bon de dotation.

Le gagnant doit se rendre en casino, avec son bon de dotation et sa pièce d'identité pour récupérer son carton de mensualités de crédits de jeu.

Chaque mois, le gagnant doit se rendre au casino pour recevoir les crédits de jeu pour le mois en cours. Si le gagnant ne se présente pas pendant 1 mois ou plus, les mensualités sont automatiquement perdues. Elles ne sont limitées dans le temps et non reportables (*sauf en cas de force majeure : fermeture temporaire de l'établissement*).

ARTICLE 7 : MODIFICATION DU JEU ET LIMITATION DES RESPONSABILITES

La participation au jeu implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Les sociétés organisatrices STADE MALHERBE CAEN et le Casino Partouche de Cabourg se réservent le droit de modifier, reporter, interrompre ou annuler le présent jeu.

La responsabilité des Sociétés organisatrices ne pourra être recherchée de ce fait.

La participation à l'opération est soumise exclusivement au présent règlement, et implique du participant, son acceptation pleine et entière, et la renonciation à tout recours relatif aux conditions d'organisation et de déroulement de celui-ci, ainsi que l'acceptation pure et simple des tirages au sort, de leur résultat et de l'attribution des lots. Aucune réclamation ne sera admise et toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation, ou tout cas d'espèce non prévu dans ce règlement sera tranché souverainement par la société organisatrice, dont les décisions seront sans appel

Le règlement général pourra être complété le cas échéant par un avenant spécifique. Celui-ci sera affiché sur la page sommaire du jeu sous la mention « avenant au règlement ».

Les sociétés organisatrices déclinent par avance toute responsabilité et ne devront être en aucun cas impliquées dans cette transaction, en cas de revente à un tiers de son lot par un gagnant.

Ces lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de

leur contre-valeur en argent ou espèces, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

ARTICLE 8 : REGLEMENT

Le présent règlement est reçu par la SELARL AY représentée par Maitres Eric ALBOU et Carolle YANA, Huissiers de justice associés, 5 Cité Phalsbourg 75011 Paris.

Le règlement peut être consulté pendant la durée du jeu à l'accueil du Casino Partouche de Cabourg sur simple demande ou sur le site internet www.smcaen.fr

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles qui sont recueillies dans le cadre de la présente opération promotionnelle sont nécessaires, à la société organisatrice pour parfaire une bonne connaissance de sa clientèle.

Ces données sont destinées à la SA Groupe Partouche, responsable de leur traitement, et à ses filiales. Elles leur permettent d'améliorer et de personnaliser leurs offres commerciales et de communiquer sur les divertissements et opérations promotionnelles, qu'elles proposent régulièrement dans leurs casinos.

Ces informations sont conservées pour une durée indéterminée, et ne sont pas transférées à quelque tiers que ce soit.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, et de portabilité des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la société du GRAND CASINO DE CABOURG, service marketing, Promenade Marcel Proust – 14390 CABOURG

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, et en cas de litige introduire un recours auprès de la CNIL